

# Délibération

Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
**SEANCE DU MARDI 03 FEVRIER 2026**

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le

11/02/2026

ID : 022-200067981-20260203-DEL2026\_02\_031-DE

L'an deux mille vingt-six, le mardi 03 février à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

## Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (*suppléant*) ; AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BOULANGER Servane ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; CORBEL Samuel (*suppléant*) ; DUMAIL Michel ; ÉCHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TERTRAIS Isabelle (*suppléante*) ; THOMAS David (*suppléant*) ; VIBERT Richard.

## Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOUCHER Gaëlle à CHAPPÉ Fanny ; GOUDALLIER Benoît à KERHERVE Guy ; HERVÉ Gildas à LE SAOUT Aurélie ; LE JANNE Claudie à LE BLEVENNEC Gilbert ; LEYOUR Pascal à LE CREFF Jacques ; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick ; TALOC Bruno à BURLOT Gilbert ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

## Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; DOYEN Virginie ; DUPONT Frédéric ; GRAEBER Sophie ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE COTTON Anne ; LE FLOC'H Éric ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE HOUÉROU Annie ; LE LAY Alexandra ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; NAUDIN Christian ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

## Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	59
Procurations	08
<b>Votants</b>	<b>67</b>
Absents	21

Date d'envoi de la convocation : mercredi 28 janvier 2026  
Secrétaire de séance Elisabeth PUILLANDRE

# Délibération

DEL2026-02-031

VIE ASSOCIATIVE : RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2026

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le 11/02/2026

ID : 022-200067981-20260203-DEL2026\_02\_031-DE

**Vu** le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération adopté en 2019 et actualisé en 2024 qui réaffirme la nécessité de soutenir la vie associative ;

**Vu** le règlement d'attribution des subventions aux associations adopté le 23 novembre 2021 (DEL2021-11-221) ;

**Vu** le Contrat de ville de Guingamp-Paimpol Agglomération voté par le Conseil d'agglomération le 28 mai 2024 ;

**Vu** la délibération du 29 avril 2025 DEL2025-04-086 se prononçant favorablement sur le déploiement d'un fonds de solidarité inter-associatif ;

**Vu** le Budget Primitif 2026 adopté le 3 février 2026 qui dédie une enveloppe de 1,4 M€ pour les associations ;

**Vu** les préconisations du comité de suivi politique dédié aux subventions du 6 janvier 2026 ;

**Vu** l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 janvier 2026 ;

**Considérant** la vitalité du tissu associatif ;

**Considérant** la volonté de l'Agglomération de poursuivre le dispositif du Fonds de solidarité inter-associatif pour l'année 2026 ;

**Considérant** la volonté forte de l'Agglomération de maintenir son soutien aux associations malgré un contexte budgétaire contraint ;

Suite à l'étude des demandes de subventions reçues pour l'année 2026 par les services de l'Agglomération et au travail effectué au sein du Comité de suivi politique de la vie associative, il est proposé au Conseil d'Agglomération la répartition suivante pour 2026 :

SYNTHESE PAR POLITIQUE PUBLIQUE -	Montants votés en 2025	DEMANDES 2026	Propositions 2026 par politique publique
CULTURE PATRIMOINE SPORT	267 755 €	438 650 €	281 000 €
ECONOMIE EMPLOI INTERNATIONAL	706 737 €	742 547 €	703 000 €
EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	90 000 €	111 500 €	95 000 €
HABITAT/MOBILITE	50 540 €	52 800 €	51 000 €

# Délibération

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le 11/02/2026

ID : 022-200067981-20260203-DEL2026\_02\_031-DE

SERVICE AUX FAMILLES	203 542 €	207 092 €	204 000 €
DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL	42 900 €	55 003€	41 000 €
Appel à projets DEVELOPPEMENT SOCIAL	24 000		25 000
<b>Total</b>	<b>1 361 474 €</b>	<b>1 607 592 €</b>	<b>1 400 000€</b>
<hr/>			
<b>PROPOSITIONS EN LIEN AVEC LA POLITIQUE SECTORIELLE DE L'AGGLOMERATION</b>		Demandes 2026	Propositions 2026
DIRECTION RESSOURCES HUMAINES	Breizh Amicale du Personnel de l'Agglomération	48 000 €	40 000 €
SERVICE AUX FAMILLES – engagement des jeunes	Pass engagement et bourse OBER	5 000 € (pass engagement)	13 500€
<b>TOTAL</b>		<b>53 000€</b>	<b>53 500€</b>
<hr/>			
<b>Enveloppe fonds de solidarité inter-associatif : 21 810,40 €</b>			

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Se prononce favorablement sur la poursuite du fonds de solidarité inter-associatif ;
- Se prononce favorablement sur la répartition des enveloppes par politique publique ;
- Se prononce favorablement sur les deux enveloppes dédiées aux politiques sectorielles, telle que listées ci-dessus étant précisé que d'autres politiques sectorielles feront l'objet de présentations ultérieures ;
- Autorise le Président ou son représentant à rédiger et signer les conventions d'objectifs et de financement correspondant ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX





La Secrétaire de séance,  
Elisabeth PUILLANDRE

